

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 08 Juin 2022
2. Retrait de la commune de Fontenilles de la CCGT
3. Redevance occupation du domaine public GRDF
4. Noël 2022 des enfants du personnel – achat chèques cadhoc
5. Publication des actes des collectivités territoriales
6. Travaux de voirie « rue de la forge » - avenant au marché
7. Modification budgétaires n°2
8. Refacturation travaux telecom
9. Refacturation mise aux normes assainissement
10. Convention indemnités chômage avec CDG32
11. Questions diverses

Etaient présents : Mrs BELOU Georges, DAVID Jean Claude, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, BISMUTH Jessica, DELAGE Honora, DIOP Maëva et SCHWARTZ Annie.

Etaient excusés : BOYER Jérôme donne sa procuration à VERGÉ Frédéric,
DEL RIO Fabien donne sa procuration à BELOU Georges,
DARDENNE Joëlle donne sa procuration à SCHWARTZ Annie,
EL HAMIDI Mohamed donne sa procuration à DELAGE Honora,
DE SAN JOSÉ Jessica et GRAHAM Christopher

Secrétaire de Séance : Mme BISMUTH Jessica

1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 Juin 2022

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 8 Juin 2022.

2 – Retrait de la commune de Fontenilles de la CCGT

Monsieur Le maire informe que la commune de Fontenilles a sollicité, par délibération en date du 24 mai 2022, son retrait de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine indiquant que les politiques menées par la CCGT ne répondent plus aux aspirations communautaires de la commune de Fontenilles et de ses administrés et que le manque de cohérence territoriale est désormais flagrant.

Dans ce cadre, le conseil communautaire de la CCGT, par délibération du 14 Juin 2022 a approuvé ce retrait qui sera effectif au 30 Avril 2023.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCGT a notifié, le 16 Juin 2022, cette décision à l'ensemble des maires des communes membres qui doivent désormais se prononcer sur le retrait envisagé.

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de la commune de Fontenilles de la CCGT.

3 – Redevance GRDF

Monsieur le Maire précise que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP), conformément au décret n°2007-606 du 25 Avril 2007. GRDF doit donc verser à la commune un montant de 267.00€ au titre de l'année 2022.

Pour votre information, nous avons 2963 m de canalisation de gaz sur la commune.

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public pour GRDF.

4 – Noël 2022 des enfants du personnel – Achat de chèques CADHOC

Comme chaque année, Monsieur Le Maire propose de reconduire l'achat de chèques CADHOC pour le Noël des enfants de nos agents pour un montant global de 200 euros. Pour rappel, ce sont les enfants nés à partir de 2006 qui peuvent y prétendre. Le montant par enfant est de 50 euros.

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal accepte de reconduire l'achat de chèques CADHOC pour le Noël des enfants.

5 – Publications des actes des collectivités territoriales

Monsieur Le Maire informe avoir reçu une information de la Préfecture qui précise que suite à la parution du décret du 7 octobre 2021, les règles de publication des actes des collectivités territoriales ont été modifiées. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée avant le 1^{er} Juillet, à savoir, affichage ou publication sur papier ou sous forme électronique. Passé cette date, la publication devra se faire obligatoirement sur internet.

Suite à cette information, Monsieur Le Maire propose la publicité des actes de la commune par affichage dans le hall d'accueil, et de les tenir à disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

De plus, les comptes rendus des séances du conseil municipal, qui jusqu'alors étaient impérativement affichés en mairie et sur le site internet de la commune seront supprimés. A partir du 1^{er} Juillet 2022, il sera seulement obligatoire d'afficher en Mairie et de publier sur le site internet la liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans les huit jours suivant la séance.

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve la publication des actes par affichage.

6 – Travaux de voirie « rue de la Forge » - Avenant au marché

Dans le cadre du marché de travaux rue de la Forge en cours d'exécution, il est nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise EXEDRA pour :

- Reprendre et mettre en conformité certains branchements d'évacuation d'eau pluviale
- Faire des remblais pour purge de terrains

- Désamianter et remplacer les cheminées de certains tabourets des eaux usées

Le montant de cet avenant est de 26 978.66€ HT. Cela permettra de pouvoir percevoir l'intégralité de la subvention qui était basée sur un montant subventionnable de 275 769.50€ HT, alors que le montant du marché ne fait que 249 633.85€ également HT

Le montant définitif du marché sera de 276 642.51 € HT soit 331 971.08 € TTC.

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve l'avenant au marché pour la rue de la forge.

7 – Modification crédits budgétaires

Suite à l'avenant nécessaire dans le cadre des travaux de la rue de la Forge, il convient d'inscrire les nouveaux crédits nécessaires à leur paiement, à savoir :

- Dépenses d'investissement : Compte 2315 – 32 500.00€
- Recette d'investissement : Compte 1641 – 32 500€

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve la modification budgétaire pour le budget communal.

8 – Refacturation travaux télécom

Monsieur le Maire informe qu'un administré propriétaire d'un terrain rue de la Forge va déposer dans quelque temps un permis de construire pour 2 maisons. Afin de ne pas casser la voirie qui sera toute récente, il lui a été proposé, en accord avec l'entreprise EXEDRA qui exécute les travaux, de prévoir cette traversée de chaussée avec les fourreaux nécessaires ainsi que la chambre de raccordement au réseau télécom pour un montant TTC de 3 223.32€. Ces travaux seront facturés à la commune et refacturés ensuite au propriétaire du terrain dont nous avons obtenu l'accord.

Point ajourné

9 – Travaux de voirie « rue de la Forge » - Refacturation mise aux normes assainissement

L'entreprise EXEDRA qui effectue actuellement les travaux rue la Forge, nous a fait savoir, que, suite à un passage caméra, quelques branchements rejettent des eaux usées dans le réseau pluvial, ce qui est totalement interdit (article 5 de l'arrêté du 21 Juillet 2015). Afin que tous les branchements soient conformes, et ne pas être obligé de réouvrir la voirie, EXEDRA a chiffré pour chaque maison le coût de cette intervention.

Il convient donc de valider ces prestations, informer les propriétaires concernés et leur refacturer les travaux ainsi réalisés.

Point ajourné

10 – Allocations chômage d'un agent – Convention avec le CDG32

Monsieur Le Maire rappelle qu'un agent titulaire (Laurent Heyrere) a été mis en retraite pour invalidité depuis le 1^{er} Mai 2022. Ne s'agissant pas d'une mise à la retraite au sens propre du terme, l'employeur lui

doit des indemnités chômage que Pôle Emploi ne peut pas légalement lui payer, du fait de son statut d'agent de collectivité locale.

Afin d'étudier ses droits à indemnisation, et devant la complexité du dossier, il est fortement souhaitable de s'attacher les services du CDG32 qui ont l'habitude de cette pratique. La prestation financière demandée pour ce traitement est de 294.00€ maximum.

Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal accepte de faire une convention avec le CDG32.

10 – Questions diverses

- Monsieur Le maire informe que la signature de l'acte de vente des ateliers municipaux a été fait et que l'argent a également été viré sur le compte de la commune.
- Scout de France de Toulouse - camp d'été : une demande par mail a été faite pour une occupation d'un terrain la nuit du 23 et 24 juillet sur la commune. Monsieur Le maire a proposé le city stade.
- Journée du patrimoine 17 et 18 septembre : une messe sera célébrée le samedi 17 au soir – l'ouverture de l'église au public le samedi sera gérée par Maeva DIOP.
- Honora DELAGE a fait un récapitulatif de la réunion du SDEG le 28/06/2022
- Cantine scolaire : l'appel d'offres a été lancé, l'ouverture des plis est prévue le 27 juillet.
- Camion food truck : l'installation est reportée au mois de septembre.

Séance levée à 19h30.

Monsieur Le Maire,
Georges BELOU



Le secrétaire de séance,
BISMUTH Jessica

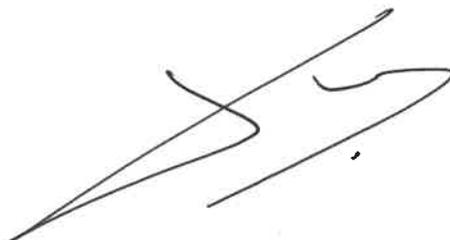


Les membres du conseil municipal,

BASCOU Cathy

DAVID Jean Claude

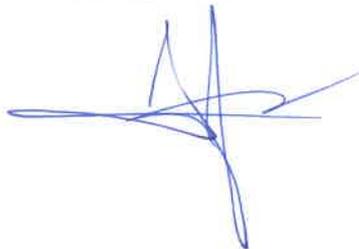
DELAGE Honora



DIOP Maëva



VERGÉ Frédéric



SCHWARTZ Annie



ZAMPARUTTI Georges

